



PCT

LE SYSTÈME INTERNATIONAL
DES BREVETS EN 2005
REVUE ANNUELLE DU PCT



ORGANISATION
MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	2
2. DÉPÔT DES DEMANDES INTERNATIONALES SELON LE PCT	3
2.1 Évolution des dépôts des demandes selon le PCT (1978-2005)	3
2.2 Les 15 principaux pays d'origine	3
2.3 Les 20 principaux déposants de demandes selon le PCT	4
2.4 Le PCT et les pays en développement	4
2.5 Dépôts par langue de dépôt	5
2.6 Dépôts par domaine technique	5
3. ÉVALUATION DU SYSTÈME INTERNATIONAL DES BREVETS	6
3.1 Offices récepteurs	6
3.2 Bureau international	6
3.3 Bureau international en tant qu'office récepteur	8
3.4 Recherche internationale	8
3.5 Examen préliminaire international	10
3.6 Entrée dans la phase nationale	11
4. ENVIRONNEMENT ÉLECTRONIQUE ET PCT	12
4.1 Traitement électronique des demandes internationales selon le PCT au sein du Bureau international	12
4.2 Échange électronique de données entre le Bureau international et les offices	12
4.3 Dépôt électronique	12
5. DIFFUSION DE L'INFORMATION RELATIVE AU PCT ET EN MATIÈRE DE BREVETS	14
5.1 Lancement du portail Internet PatentScope	14
5.2 Le monde de la technologie accessible en ligne	14
5.3 Publication dans leur intégralité des demandes PCT et de la Gazette du PCT exclusivement sous forme électronique	14
5.4 Statistiques globales en matière de brevets	14
5.5 Publication de la huitième édition de la CIB	15
6. CHANGEMENTS DANS LE CADRE JURIDIQUE DU PCT	15
6.1 Changements en 2005	15
6.2 Changements en 2006	15
6.3 Changements en 2007	16
7. FORMATION RELATIVE AU PCT	16
8. ÉTATS CONTRACTANTS DU PCT	17
9. DAVANTAGE DE RESSOURCES DISPONIBLES SUR L'INTERNET	18

1. INTRODUCTION

En 2005, le système international des brevets a connu une évolution notable à différents niveaux.

Augmentation importante des dépôts de demandes internationales de brevet – 2005 a été marquée par un nombre important de dépôts de demandes internationales de brevet: plus de 134 000 demandes internationales selon le PCT, soit une augmentation de 10,6% par rapport à 2004. C'est l'Asie du Nord-Est, qui englobe le Japon, la République de Corée et la Chine, qui a connu les taux de progression les plus impressionnants pour la deuxième année consécutive.

Amélioration des services et de la productivité – L'augmentation globale considérable du nombre des demandes internationales est la conséquence non seulement d'une situation économique meilleure mais aussi d'une amélioration des services et de la productivité au sein du système du PCT, grâce en particulier à l'utilisation de l'informatique. Le nombre des demandes déposées électroniquement dépasse maintenant les dépôts effectués sur support papier.

Démocratisation de l'accès à la technologie – La mise en place à l'OMPI du traitement par voie entièrement électronique des demandes selon le PCT non seulement s'est traduite par des gains de productivité au sein de l'Organisation mais a aussi contribué à rendre la technologie mondiale accessible en ligne et ce gratuitement. Le site Web de l'OMPI "PatentScope" donne maintenant accès à plus de 1,2 millions de demandes internationales contenant un grand nombre d'avancées technologiques parmi les plus importantes de ces 20 dernières années, et se prêtant intégralement à la recherche (<http://www.wipo.int/patentscope/>).

Amélioration de l'échange des données relatives au PCT – Les techniques informatiques ont aussi été appliquées avec succès à la diffusion des demandes et des données connexes entre l'OMPI et les différents offices nationaux et régionaux dans le cadre du système.

Statistiques plus complètes et actualisées – L'OMPI a aussi développé considérablement la collecte et la diffusion de statistiques sur les brevets. Depuis 2005, les statistiques du PCT, y compris celles qui ont trait à l'entrée dans la phase nationale, sont disponibles chaque mois sur l'Internet (<http://www.wipo.int/ipstats/fr/statistics/patents/>).

En 2006, le PCT tirera parti de ces éléments nouveaux en particulier en vue d'un plus large accès au monde de la technologie, par l'intermédiaire de PatentScope, et dans le domaine des techniques de l'information.

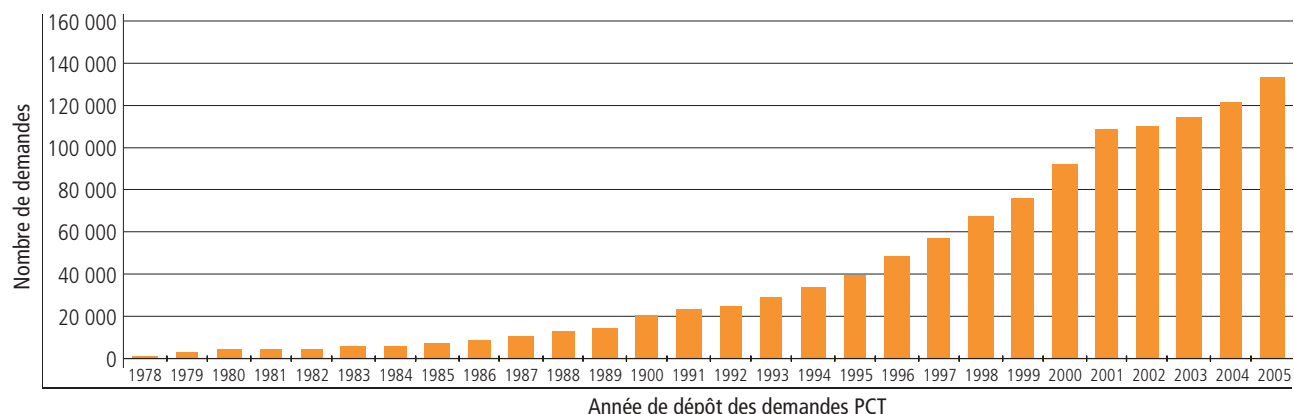
Le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) représente pour les inventeurs et les industriels une voie avantageuse pour l'obtention de la protection par brevet à l'échelon international. Le dépôt d'une seule demande "internationale" de brevet selon le PCT permet de demander simultanément la protection d'une invention dans chacun d'un grand nombre de pays. Tant les déposants que les offices de brevets des 130 États contractants du PCT trouvent un avantage dans l'uniformisation des formalités à respecter, les rapports de recherche internationale et d'examen préliminaire international et la publication internationale centralisée dans le cadre du système du PCT. La procédure nationale de délivrance des brevets et les dépenses y relatives sont reportées, dans la majorité des cas, jusqu'à 18 mois (voire plus longtemps dans le cas de certains offices) par rapport au système traditionnel des brevets. Le déposant devrait alors avoir reçu des informations à forte valeur ajoutée sur ses chances d'obtenir une protection par brevet ainsi que sur l'intérêt commercial potentiel présenté par l'invention en question.

2. DÉPÔT DES DEMANDES INTERNATIONALES SELON LE PCT

2.1 Évolution des dépôts des demandes selon le PCT (1978-2005)

En 2005, plus de 134 000 demandes internationales selon le PCT ont été déposées, soit une augmentation de 10,6% par rapport à l'année précédente. Le graphique ci-dessous montre la progression du nombre des demandes internationales déposées depuis 1978.

Évolution des dépôts de demandes selon le PCT depuis 1978



Source: Base de données statistiques de l'OMPI

2.2 Les 15 principaux pays d'origine¹

Les cinq principaux pays utilisateurs du système international des brevets sont demeurés inchangés, à savoir: États-Unis d'Amérique, Japon, Allemagne, France et Royaume-Uni. Les 15 principaux pays d'origine sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Demands internationales selon le PCT 15 premiers pays/régions d'origine	2001	2002	2003	2004	2005
États membres Office européen des brevets	40 633	42 447	43 205	44 010	47 239
États-Unis d'Amérique	43 055	41 294	41 026	43 342	46 019
Japon	11 904	14 063	17 414	20 263	24 815
Allemagne	14 031	14 326	14 662	15 213	15 995
France	4 707	5 089	5 171	5 184	5 737
Royaume-Uni	5 482	5 376	5 206	5 028	5 114
République de Corée	2 324	2 520	2 949	3 556	4 685
Pays-Bas	3 410	3 977	4 479	4 283	4 516
Suisse	2 349	2 755	2 861	2 899	3 259
Suède	3 421	2 990	2 612	2 849	2 855
Chine	1 731	1 018	1 295	1 705	2 500
Italie	1 623	1 982	2 163	2 192	2 354
Canada	2 114	2 260	2 270	2 104	2 321
Australie	1 664	1 759	1 680	1 837	1 984
Finlande	1 696	1 762	1 557	1 672	1 888
Tous les autres	3 720	3 573	3 833	5 096	6 208
Total	108 231	110 391	115 202	122 640	135 602

Source: Base de données statistiques de l'OMPI

¹ Le pays d'origine d'une demande est le pays de domicile du déposant nommé en premier lieu dans le formulaire de requête PCT.

2.3 Les 20 principaux déposants de demandes selon le PCT

En 2005, 235 000 déposants² (ou inventeurs) ont utilisé le système du PCT. On trouvera dans le tableau ci-dessous les 20 principaux déposants de demandes selon le PCT.

Place	Pays d'origine	Déposant	Total
1	NL	KONINKLIJKE PHILIPS ELECTRONICS N.V.	2 492
2	JP	MATSUSHITA ELECTRIC INDUSTRIAL CO., LTD.	2 022
3	DE	SIEMENS AKTIENGESELLSCHAFT	1 399
4	FI	NOKIA CORPORATION	898
5	DE	ROBERT BOSCH GMBH	843
6	US	INTEL CORPORATION	691
7	DE	BASF AKTIENGESELLSCHAFT	656
8	US	3M INNOVATIVE PROPERTIES COMPANY	605
9	US	MOTOROLA, INC.	580
10	DE	DAIMLERCHRYSLER AG	572
11	US	EASTMAN KODAK COMPANY	531
12	US	HONEYWELL INTERNATIONAL INC.	518
13	SE	TELEFONAKTIEBOLAGET LM ERICSSON (publ)	511
14	KR	SAMSUNG ELECTRONICS CO., LTD.	483
15	DE	BAYER	469
16	US	THE PROCTER & GAMBLE COMPANY	461
17	JP	SONY CORPORATION	449
18	JP	mitsubishi denki kabushiki kaisha	438
19	US	E.I. DUPONT DE NEMOURS AND COMPANY	423
20	JP	TOYOTA JIDOSHA KABUSHIKI KAISHA	399

Source: Base de données statistiques de l'OMPI

2.4 Le PCT et les pays en développement

Les demandes internationales selon le PCT en provenance des pays en développement en 2005 ont augmenté de 24,8% par rapport à 2004, pour représenter 6,9% du total des demandes internationales de brevet déposées. L'utilisation du PCT a été marquée par une progression à deux chiffres dans plusieurs pays en développement; cela a été particulièrement le cas pour la Chine, le Mexique et la République de Corée.

Le PCT et les pays en développement	2002	2003	2004	2005
République de Corée	2 520	2 949	3 556	4 685
Chine	1 018	1 295	1 705	2 500
Inde	525	764	723	678
Singapour	330	282	432	441
Afrique du Sud	384	357	411	358
Brésil	201	219	279	280
Mexique	132	131	118	140
Égypte	1	22	53	51
Malaisie*	18	31	45	37
Chypre	23	28	43	29
Philippines	20	21	11	27
Colombie	36	24	22	23
Argentine*	9	15	11	21
Cuba	11	20	18	11
Maroc	10	7	7	9
Kazakhstan	16	7	7	7
Indonésie	16	2	6	7
Algérie	3	5	6	4
Rép. populaire démocratique de Corée	0	3	3	3
Zimbabwe	2	2	3	2
Ouzbékistan	2	0	0	2
Viet Nam	2	7	2	0

Source: Base de données statistiques de l'OMPI

* Bien que ce pays ne soit pas un État contractant du PCT, les déposants qui sont des nationaux de cet État ou qui y sont domiciliés (ou qui sont des nationaux d'un quelconque autre État qui n'est pas un État contractant du PCT ou qui sont domiciliés dans un tel État) peuvent déposer une demande selon le PCT avec un autre déposant qui est un national d'un État contractant du PCT ou qui est domicilié dans un tel État.

² Une demande compte généralement plusieurs déposants. C'est pourquoi le nombre de déposants est supérieur au nombre de demandes internationales selon le PCT.

2.5 Dépôts par langue de dépôt

En 2005, les demandes internationales déposées selon le PCT l'ont été dans les langues ci-après :

Dépôts par langue de dépôt	2005	2005 (%)
Anglais	83 566	61.6
Japonais	22 151	16.3
Allemand	15 863	11.7
Français	4 859	3.6
Coréen	2 676	2.0
Chinois	2 234	1.6
Espagnol	1 065	0.8
Italien	706	0.5
Russe	654	0.5
Suédois	546	0.4
Néerlandais	483	0.4
Finois	430	0.3
Norvégien	171	0.1
Danois	111	0.1
Hongrois	24	<0.1
Slovène	14	<0.1
Turc	13	<0.1
Croate	11	<0.1
Portugais	9	<0.1
Tchèque	9	<0.1
Slovaque	5	<0.1
Autres	2	<0.1
Total	135 602	

Source: Base de données statistiques de l'OMPI

2.6 Dépôts par domaine technique

Chaque demande internationale est classée en fonction de la classification internationale des brevets (CIB), qui établit le domaine technique auquel se rapporte l'invention. Le tableau ci-dessous montre la répartition des demandes internationales selon les 15 classes de la CIB les plus utilisées et établit une comparaison entre chaque total et le total correspondant des années précédentes.

Dépôts par domaine technique	2001	2002	2003	2004	2005	2005 (%)
A61K Préparations à usage médical, dentaire ou pour la toilette	5 284	6 082	7 071	6 768	6 449	5.1
G06F Traitement électrique de données numériques	8 018	7 993	6 951	6 428	5 784	4.6
H04L Transmission d'information numérique, p. ex. télécommunications	2 646	3 078	2 958	3 088	3 425	2.7
C07D Composés hétérocycliques	2 479	2 563	2 612	3 110	3 173	2.5
H01L Dispositifs à semi-conducteurs; dispositifs électriques à l'état solide non prévus ailleurs	2 129	2 651	2 921	3 092	3 097	2.5
G01N Recherche ou analyse des matériaux par détermination de leurs propriétés chimiques ou physiques	2 359	2 746	2 922	2 857	2 848	2.3
A61B Diagnostic; chirurgie; identification	1 960	2 089	2 391	2 561	2 633	2.1
H04N Transmission d'images, p. ex. télévision	1 771	1 783	2 030	1 871	1 915	1.5
C12N Micro-organismes ou enzymes; compositions les contenant	3 963	3 494	2 547	2 197	1 905	1.5
A61F Filtres implantables dans les vaisseaux sanguins; prothèses; dispositifs maintenant le passage ou évitant l'affaissement de structures corporelles tubulaires	1 326	1 263	1 511	1 520	1 566	1.2
C07C Composés acycliques ou carbocycliques	1 508	1 412	1 501	1 476	1 476	1.2
H04Q Sélection	1 479	1 447	1 406	1 396	1 444	1.2
G02B Éléments, systèmes ou appareils optiques	1 170	1 606	1 583	1 453	1 437	1.1
H04B Systèmes de transmission	1 457	1 516	1 545	1 505	1 434	1.1
C12Q Procédés de mesure ou d'essai comprenant des enzymes ou des micro-organismes	1 295	1 502	1 615	1 464	1 137	0.9
Autres	60 753	62 941	68 416	71 740	85 569	68.3
Total	99 597	104 166	109 980	112 526	125 292	

Source: Base de données statistiques de l'OMPI

3. ÉVALUATION DU SYSTÈME INTERNATIONAL DES BREVETS

3.1 Offices récepteurs

Les demandes internationales déposées selon le PCT sont tout d'abord adressées à un office récepteur, national ou régional, ou au Bureau international de l'OMPI. Il existe 103 offices agissant comme offices récepteurs dans le cadre du système du PCT. Le tableau ci-dessous montre les 10 principaux offices récepteurs.

Demandes internationales selon le PCT par office récepteur	2005	2005 (%)
États-Unis d'Amérique	46 014	33.9
Japon	24 293	17.9
Office européen des brevets	21 240	15.7
Bureau international	7 883	5.8
Royaume-Uni	5 169	3.8
République de Corée	4 685	3.5
France	3 920	2.9
Chine	2 438	1.8
Allemagne	2 324	1.7
Suède	2 050	1.5
Autres	15 586	11.5
Total	135 602	

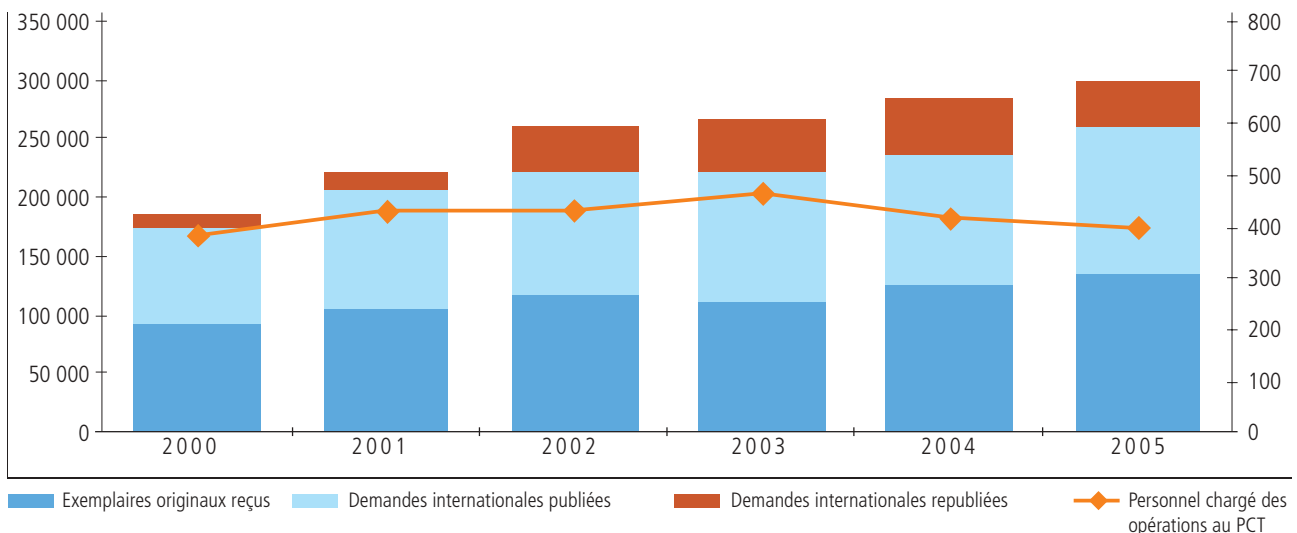
Source: Base de données statistiques de l'OMPI

3.2 Bureau international

3.2.1 Charge de travail et personnel chargé des opérations au PCT

Au cours des cinq dernières années, la charge de travail du Bureau international a augmenté de plus de 50%; pendant la même période, le nombre de personnes³ chargées du traitement des exemplaires originaux ne s'est accru que de 3%.

Charge de travail et personnel chargé de opérations au PCT



	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Augmentation 2000-2005 (%)
Exemplaires originaux reçus	91 114	104 098	114 363	110 282	123 415	133 132	+46.1
Demandes internationales publiées	79 947	99 597	104 166	109 980	112 526	125 292	+56.7
Demandes internationales republiées	12 676	16 526	40 382	42 704	44 809	39 271	+209.8
Personnel chargé des opérations au PCT	377	422	421	455	407	388	+2.9

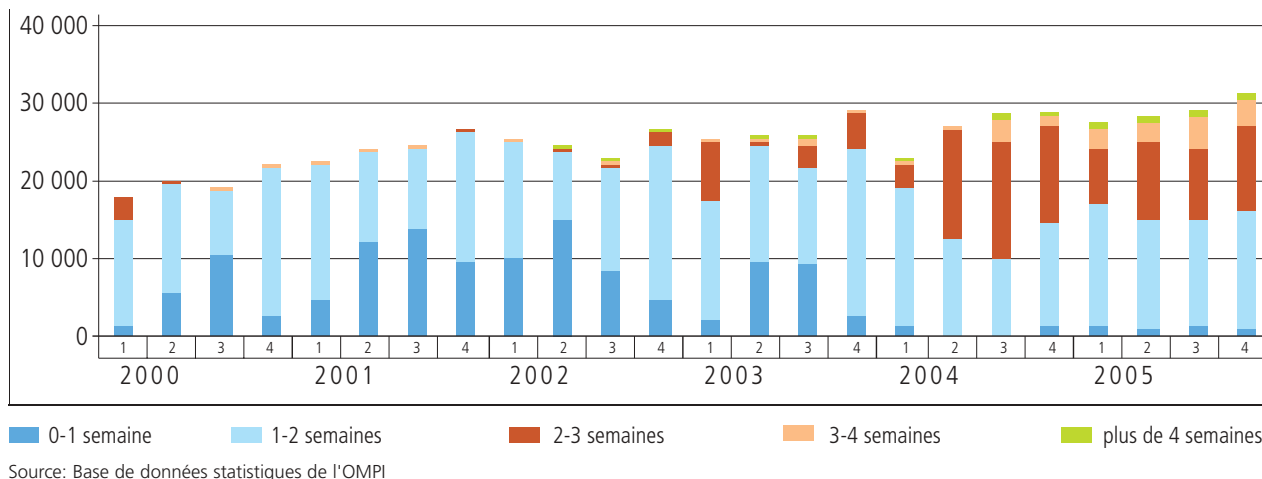
Source: Base de données statistiques de l'OMPI

³ Il s'agit des personnes participant directement au traitement, à la traduction et à la publication des demandes internationales selon le PCT.

3.2.2 Temps de publication

On trouvera dans le graphique ci-dessous des chiffres sur le temps de publication des demandes internationales par le Bureau international. En 2005, 50% des demandes internationales ont été publiées dans les deux semaines suivant l'expiration du délai de 18 mois à compter de la date de priorité, 86% entre deux et trois semaines après et 97% entre trois et quatre semaines après.

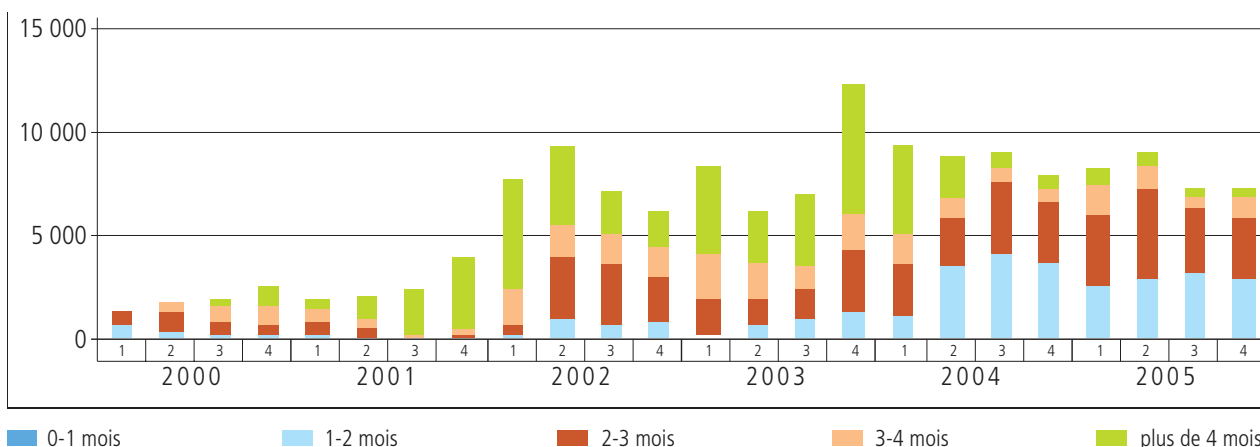
Temps de publication par le Bureau international des demandes internationales



Source: Base de données statistiques de l'OMPI

Le graphique ci-dessous indique le temps de publication par le Bureau international des rapports de recherche reçus à une date tardive. Le nombre des rapports de recherche reçus à une date tardive a sensiblement augmenté depuis 2002. En 2005, 35% ont été publiés par le Bureau international dans un délai de deux mois après leur réception, 80% dans un délai de deux à trois mois et 93% dans un délai de trois à quatre mois.

Temps de republication par le Bureau international des demandes internationales avec le rapport de recherche internationale



Source: Base de données statistiques de l'OMPI

3.2.3 Externalisation du travail de traduction pour faire face à la charge de travail

Le Bureau international a davantage recouru à l'externalisation du travail en 2005 pour faire face à l'augmentation de la charge de travail en ce qui concerne la traduction des abrégés et des rapports. Alors que le Bureau international externalise déjà depuis quelques années la traduction en anglais des abrégés et des rapports rédigés en japonais et en chinois, il a commencé de recourir à la sous-traitance pour une plus large gamme de combinaisons linguistiques en 2005. Le Bureau international a pu ainsi mieux faire face à une augmentation importante et soudaine de la charge de travail, par suite en particulier de l'établissement d'une opinion écrite par les administrations chargées de la recherche internationale dans chaque demande internationale, conformément aux modifications apportées récemment au règlement d'exécution.

3.3 Bureau international en tant qu'office récepteur

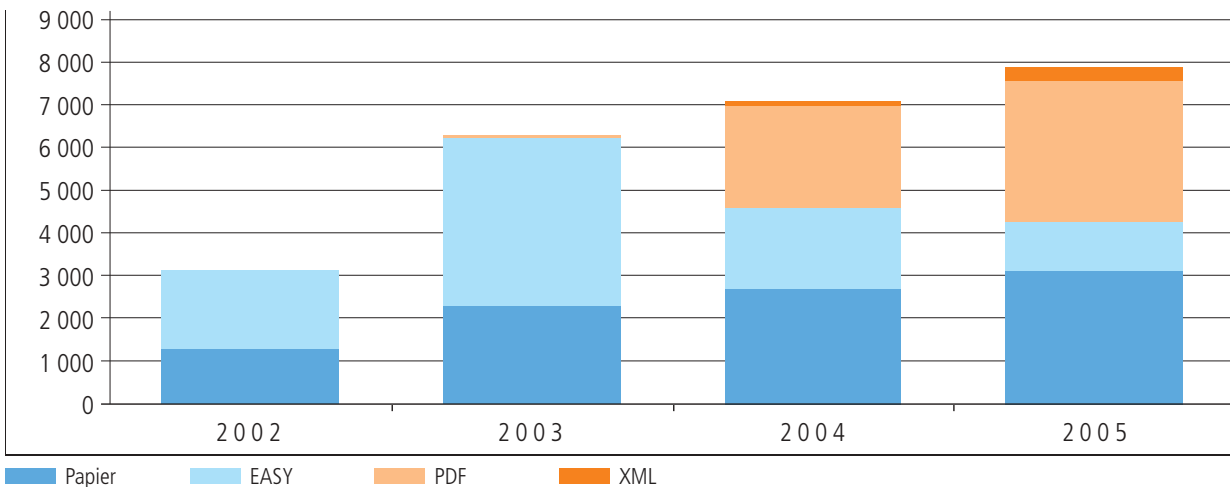
3.3.1 Pourcentage d'augmentation entre 2004 et 2005

Il a été davantage recouru en 2005 au Bureau international en tant qu'office récepteur. Le Bureau international a reçu dans cette capacité 7883 demandes internationales (+10,9% par rapport à 2004) émanant de déposants de 80 pays.

3.3.2 Répartition par méthode de dépôt

Sur les 7883 demandes reçues par le Bureau international en sa qualité d'office récepteur, 45,3% ont été déposées par la voie électronique. Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la part des dépôts sur papier, des dépôts sur papier avec le formulaire de requête sur disquette établi électroniquement au moyen du système PCT-EASY et des dépôts totalement électroniques (formats PDF et XML).

Demandes internationales déposées auprès du Bureau international en tant qu'office récepteur par méthode de dépôt



	2002	2003	2004	2005
XML				142
PDF			15	2 355
EASY		1 850	3 971	1 930
Papier	1 280	2 300	2 691	3 107

Source: Base de données statistiques de l'OMPI

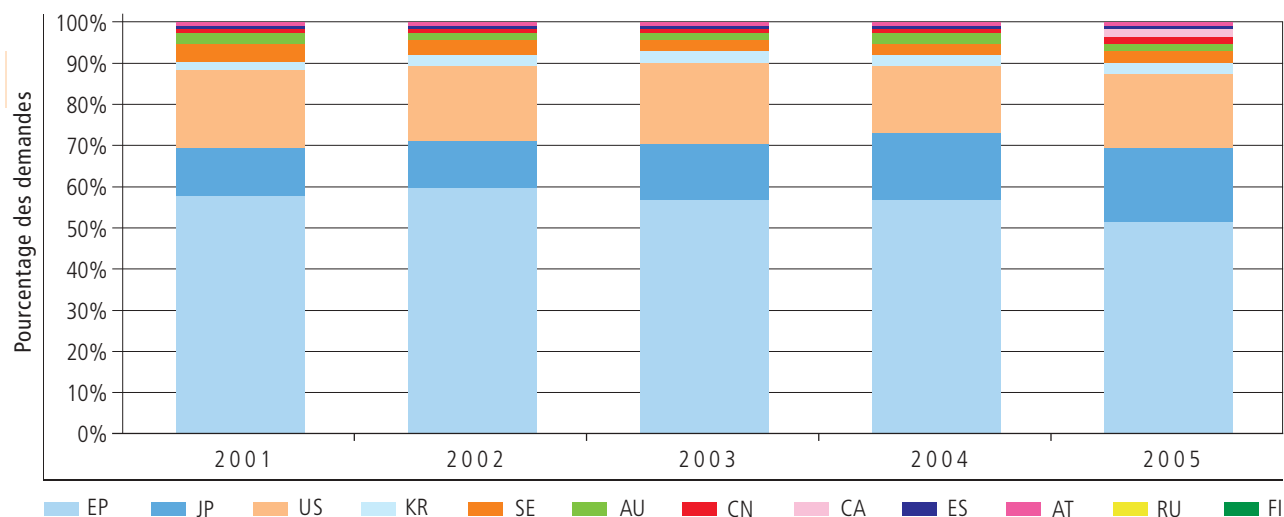
3.4 Recherche internationale

À la fin de 2005, 12 offices agissaient en qualité d'administrations chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international.

3.4.1 Répartition des administrations chargées de la recherche internationale

Le pourcentage de demandes internationales ayant fait l'objet d'une recherche en 2005 est indiqué ci-dessous pour chaque administration chargée de la recherche internationale.

Administrations chargées de la recherche internationale retenues pour les demandes internationales déposées par année



Source: Base de données statistiques de l'OMPI

Le tableau ci-dessous indique le nombre de rapports de recherche internationale et d'opinions écrites établis par chaque administration chargée de la recherche internationale⁴.

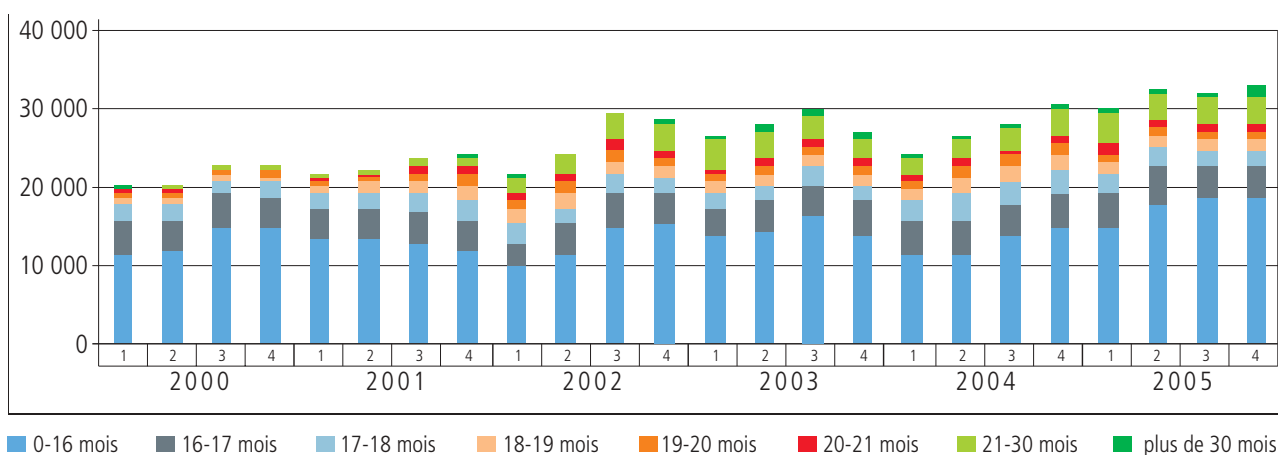
Nombre de rapports de recherche internationale par administration chargée de la recherche internationale	2001	2002	2003	2004	2005	2005 (%)
Office européen des brevets	52 765	61 907	63 134	62 111	65 075	51.3
Japon	10 653	12 128	15 390	17 946	22 801	18.0
États-Unis d'Amérique	17 645	18 860	22 324	18 566	22 742	17.9
République de Corée	1 756	2 122	2 325	2 927	3 579	2.8
Suède	4 105	4 170	3 678	3 114	3 411	2.7
Australie	1 990	2 142	2 194	2 361	2 565	2.0
Chine	1 464	1 000	1 159	1 315	2 149	1.7
Canada				93	2 076	1.6
Espagne	475	598	683	713	833	0.7
Autriche	535	551	534	788	776	0.6
Fédération de Russie	535	643	558	609	591	0.5
Finlande					217	0.2

Source: Base de données statistiques de l'OMPI

3.4.2 Temps d'établissement des rapports

Le graphique ci-dessous montre le temps d'établissement des rapports de recherche internationale. Au cours des cinq dernières années, le temps d'établissement des rapports de recherche internationale est demeuré stable, en dépit d'une augmentation du nombre des rapports établis après 21 mois.

Temps mis par les administrations chargées de la recherche internationale pour transmettre les rapports de recherche internationale



Source: Base de données statistiques de l'OMPI

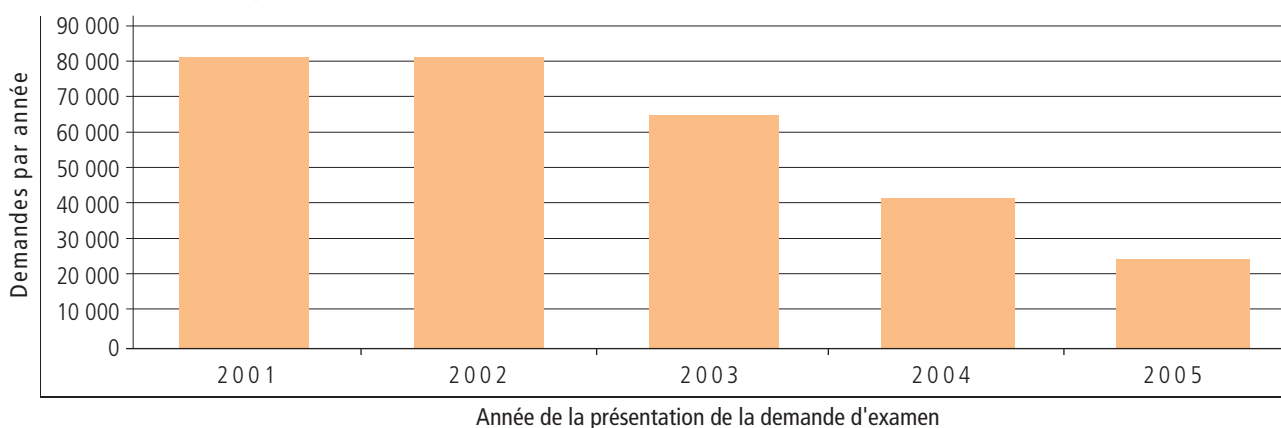
⁴ Depuis 2004.

3.5 Examen préliminaire international

3.5.1 Répartition des administrations chargées de l'examen préliminaire international

En 2005, la tendance à la baisse du nombre des demandes d'examen préliminaire international constatée ces dernières années s'est poursuivie, comme il fallait s'y attendre – moins 41% environ par rapport à 2004 (voir graphique ci-dessous). Cette évolution est principalement imputable à la modification du délai pour l'entrée dans la phase nationale en vigueur depuis avril 2002 et à l'introduction en 2004 de l'opinion écrite établie par l'administration chargée de la recherche internationale, ce qui s'est traduit par une baisse du nombre de déposants présentant une demande d'examen préliminaire international.

Demands d'examen préliminaire international



Source: Base de données statistiques de l'OMPI

Le tableau ci-dessous montre le nombre de demandes d'examen préliminaire international par administration chargée de l'examen.

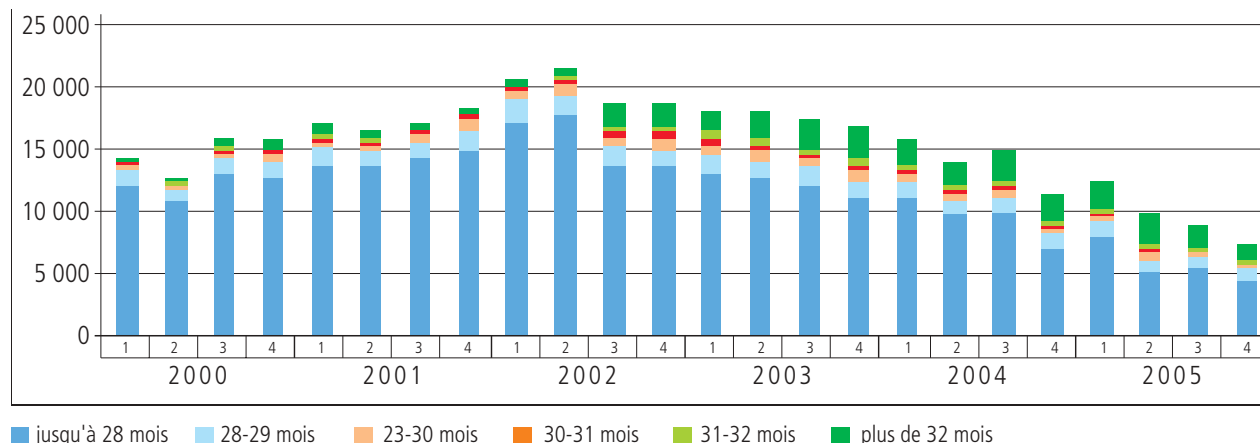
Nombre de demandes d'examen préliminaire international par administration chargée de l'examen	2001	2002	2003	2004	2005	2005 (%)
Office européen des brevets	45 938	41 056	31 468	21 668	13 565	54.1
États-Unis d'Amérique	21 257	24 677	20 106	11 450	5 200	20.7
Japon	6 139	7 076	6 815	4 203	2 521	10.1
Australie	1 839	1 855	1 694	1 252	1 012	4.0
Suède	3 571	3 464	2 618	1 620	975	3.9
République de Corée	970	1 367	1 079	934	638	2.5
Chine	779	675	669	501	432	1.7
Canada				1	309	1.2
Autriche	210	258	239	147	159	0.6
Fédération de Russie	388	379	212	162	136	0.5
Espagne			8	128	128	0.5
Finlande					4	<0.1
Total	81 091	80 807	64 908	42 066	25 079	

Source: Base de données statistiques de l'OMPI

3.5.2 Délais de transmission des rapports d'examen préliminaire international

La plupart des rapports d'examen préliminaire international parviennent au Bureau international avant que 29 mois se soient écoulés depuis la date de priorité; mais un nombre important de rapports sont remis ultérieurement.

Temps mis par les administrations chargées de l'examen préliminaire international pour transmettre les rapports d'examen préliminaire international



3.6 Entrée dans la phase nationale

En 2005, l'OMPI a commencé de rassembler et de diffuser des informations sur la phase nationale dans le cadre du PCT en vue de remédier au manque d'informations disponibles quant au sort des demandes selon le PCT après la phase internationale.

Un rapport préliminaire sur les demandes présentées au titre de la phase nationale a été publié. Le rapport contient une analyse de ces demandes par office, pays d'origine et domaine technique.

Les informations rassemblées reposent sur les données fournies à l'OMPI par les offices de brevets nationaux qui ont accepté de participer à cette initiative.

Le tableau ci-dessous contient des statistiques sur les demandes présentées au titre de la phase nationale pour 15 offices⁵.

Entrées dans la phase nationale pour un certain nombre d'offices							
Office	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
EP	33 537	39 123	46 066	53 168	52 493	61 488	65 227
JP	23 436	26 847	14 270	36 813	37 796	36 124	39 973
US	17 078	20 628	24 848	24 250	34 142	31 497	36 739
CA	18 825	22 747	24 771	26 320	27 348	25 786	
CN	11 436	13 350	15 801	19 231	22 657	23 354	32 414
KR	10 838	12 338	14 876	16 686	17 868	16 973	21 660
AU	11 223	13 303	15 492	16 507	17 503	15 839	16 796
BR	2 461	11 552	14 090	9 674	11 098	7 618	12 444
IN			4 164	6 351	7 049	7 717	10 671
MX			9 643	10 572	10 355	9 780	10 657
RU	3 391	3 185	3 649	4 101	4 083	4 219	5 288
PL	2 900	3 519	3 799	3 419	3 443	3 177	4 961
NZ	3 258	3 738	4 318	4 548	4 440	4 097	4 272
GB	994	1 265	1 335	1 504	1 620	1 789	1 731
DE	2 201					7 580	1 450

Source: Base de données statistiques de l'OMPI

⁵ Données dont disposait le Bureau international à la date de publication du présent document (12 juin 2006).

4. ENVIRONNEMENT ÉLECTRONIQUE ET PCT

4.1 Traitement électronique des demandes internationales selon le PCT au sein du Bureau international

En 2005, le Bureau international a commencé de traiter certaines demandes internationales par voie entièrement électronique, sans qu'il soit nécessaire d'établir un dossier sur papier. Les demandes internationales et les documents correspondants reçus par le Bureau international sous forme électronique sont maintenant transférés directement dans un dossier électronique et les demandes reçues sur un support papier sont numérisées dès leur réception et intégrées dans un dossier électronique. Cette évolution constitue un changement radical dans la méthode de travail du personnel, qui n'utilise plus de dossiers sur support papier.

Le recours aux dossiers électroniques au sein du Bureau international a débuté avec le traitement électronique des demandes internationales déposées auprès de l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) et l'Office national des brevets et de l'enregistrement de la Finlande. L'utilisation des dossiers électroniques est maintenant généralisée, les demandes internationales émanant de tous les offices récepteurs à l'exception d'un seul étant traitées de façon totalement électronique.

Le traitement électronique vise à accroître l'efficacité sur le long terme et à améliorer les services au sein du Bureau international, notamment grâce à la création d'une base de données contenant la totalité des documents et des données relatifs au PCT sous forme électronique.

4.2 Échange électronique de données entre le Bureau international et les offices

Douze offices⁶, en leur capacité d'offices récepteurs ou d'administrations chargées de la recherche internationale, ont commencé de transmettre des exemplaires originaux, des rapports de recherche internationale et d'autres documents au Bureau international sous forme électronique, en utilisant le Service d'échange de données informatisées du PCT (PCT EDI). Ce système constitue un mécanisme souple, sécurisé et automatisé qui permet aux offices d'échanger des données brutes et des documents avec le Bureau international.

4.3 Dépôt électronique

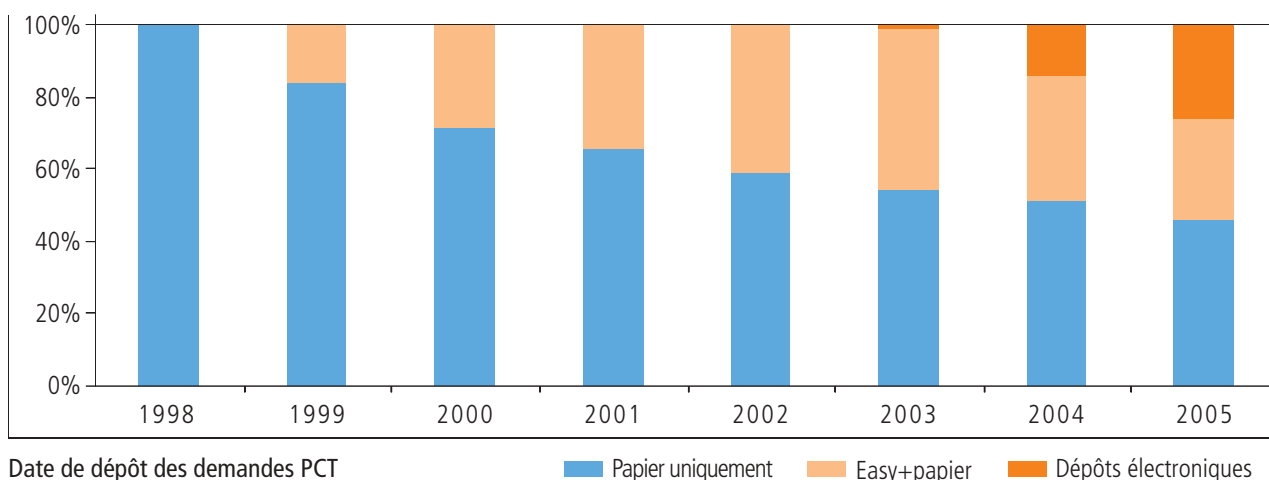
4.3.1 Progression notable des dépôts électroniques

En 2005, 26,3% des demandes internationales ont été déposées par la voie électronique. Il est devenu possible de déposer des demandes internationales de cette façon dans trois offices récepteurs supplémentaires: l'Office australien des brevets, l'Office danois des brevets et des marques et l'Office néerlandais de la propriété industrielle. À la fin de 2005, 12 offices récepteurs acceptaient les dépôts sous forme électronique. Ils ont été rejoints par quatre autres offices au début de 2006: l'Office polonais des brevets, l'Office roumain pour les inventions et les marques, l'Office slovaque de la propriété industrielle et l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement.

⁶ Australie, Canada, Chine, Espagne, Finlande, France, Mexique, Organisation eurasienne des brevets, République de Corée, Suède, Royaume-Uni et Viet Nam.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la part des dépôts sur support papier, des dépôts sur support papier accompagnés d'une disquette établis électroniquement grâce au système PCT-EASY, et des dépôts totalement électroniques depuis 1998.

Proportion des dépôts par méthode de dépôt



Méthode de dépôt (%)	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Papier uniquement	99.9	84.1	71.3	65.3	59	54.2	51.2	45.9
Easy+papier	<1	15.9	28.7	34.7	41	44.9	34.7	27.7
Dépôts électroniques					<1	1	14.1	26.3

Source: Base de données statistiques de l'OMPI

4.3.2 Logiciel PCT-SAFE

Plusieurs nouvelles versions du logiciel client PCT-SAFE (Secure Applications Filed Electronically) ont été diffusées en vue d'intégrer une nouvelle fonction, de nouveaux offices et d'autres modifications relatives au PCT. À la fin de 2005, 73 offices récepteurs étaient en mesure d'accepter des demandes internationales contenant des requêtes établies au moyen de la composante PCT-EASY du logiciel PCT-SAFE, avec des disquettes PCT-EASY (ou d'autres supports matériels). Bien que les déposants continuent de profiter des avantages de la fonction PCT-EASY, on a constaté une diminution de son utilisation étant donné qu'un plus grand nombre de déposants déposent maintenant leurs demandes selon le PCT sous forme totalement électronique.

4.3.3 Système PCT-ROAD

Le système PCT-ROAD (Receiving Office Administration), mis en place dans le cadre d'un projet de coopération entre l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) et l'OMPI, qui permet le dépôt électronique des demandes selon le PCT sur des supports matériels, a été mis à la disposition de quatre offices récepteurs du PCT en qualité d'offices pilotes (Égypte, Israël, Philippines et Viet Nam), dans le cadre d'un projet prévoyant une formation sur le lieu de travail et l'installation du matériel. Depuis le début de 2005, le logiciel PCT-ROAD est disponible pour tous les offices intéressés en plus des quatre offices pilotes, chacun étant invité à faire part de leurs observations. À la fin 2005, le système PCT-ROAD avait été présenté à 16 offices récepteurs selon le PCT.

5. DIFFUSION DE L'INFORMATION RELATIVE AU PCT ET EN MATIÈRE DE BREVETS

5.1 Lancement du portail Internet PatentScope

Le troisième trimestre de 2005 a été marqué par le lancement du nouveau portail Internet PatentScope (<http://www.wipo.int/patentscope>). Toutes les informations sur les services et activités de l'OMPI relatifs aux brevets et au PCT sont disponibles par le biais de ce portail, qui donne aussi accès aux demandes selon le PCT qui ont été publiées.

5.2 Le monde de la technologie accessible en ligne

Plus de 1,2 million de demandes internationales publiées, y compris les données bibliographiques et les documents les plus récents (tels que documents de priorité, opinions écrites des administrations chargées de la recherche internationale ou rapports préliminaires internationaux sur la brevetabilité) sont accessibles en ligne gratuitement à l'adresse <http://www.wipo.int/pctdb/>.

Ce service permet :

- d'effectuer des recherches avancées et rapides, y compris en texte complet, en ce qui concerne les demandes publiées en français, allemand, anglais et espagnol depuis avril 1998;
- de consulter la collection complète de demandes de brevet PCT publiées, depuis la première publication en 1978 jusqu'à aujourd'hui;
- d'accéder aux nouvelles demandes PCT à la date de publication hebdomadaire;
- d'imprimer ou de télécharger des documents complets dans divers formats;
- de consulter les données bibliographiques les plus récentes dont dispose le Bureau international, y compris les modifications apportées depuis la publication;
- d'obtenir des informations sur le statut des documents, d'accéder aux documents publiés et au contenu des dossiers grâce à un système unique.

Le Bureau international a aussi élaboré son propre système de reconnaissance optique des caractères. Il peut ainsi publier le texte se prêtant à la recherche des demandes internationales publiées, avec leurs images, à la date de publication. Le logiciel de reconnaissance optique des caractères du Bureau international a commencé d'être installé pendant le dernier trimestre de 2005 et sa mise en place se poursuivra en 2006.

5.3 Publication dans leur intégralité des demandes PCT et de la Gazette du PCT exclusivement sous forme électronique

En octobre 2005, les États membres ont décidé que la Gazette du PCT ne serait plus disponible sous forme imprimée mais serait publiée intégralement sous forme électronique à compter du 1er avril 2006. Le contenu de la gazette électronique a donc été actualisé. L'OMPI a publié en juillet 2005 un prototype de la nouvelle version de la gazette électronique; ce prototype est devenu la gazette "officielle" le 1er avril 2006.

Depuis cette date, la publication internationale des demandes internationales selon le PCT intervient totalement sous forme électronique. Cela signifie que, sur le plan juridique, la publication des demandes internationales est maintenant constituée par la publication électronique. La publication électronique est disponible en plusieurs formats différents à la date de publication sur le portail PatentScope à l'adresse <http://www.wipo.int/pctdb>.

5.4 Statistiques globales en matière de brevets

Une action visant à développer la collecte et la diffusion par le Bureau international des statistiques en matière de brevets a été engagée. Dans le cadre de cette action, le Bureau international a amélioré le mécanisme de rassemblement des données au moyen de la diffusion d'un questionnaire révisé et actualisé. Les données ont été mises à disposition de plusieurs façons, y compris au moyen de rapports analytiques et de questions diffusées sur l'Internet pour obtenir des données globales.

5.5 Publication de la huitième édition de la CIB

Une édition mise à jour de la classification internationale des brevets (CIB) est entrée en vigueur le 1er janvier 2006. Depuis cette date, tous les documents de brevet publiés sont classés en fonction de cette nouvelle édition. La huitième édition de la CIB est le résultat de six années de travail visant à réformer la CIB de façon à l'adapter à l'environnement électronique afin de rendre plus efficace la recherche de l'information en matière de brevets et de faciliter l'utilisation de cette information par les offices de propriété industrielle et le grand public.

6. CHANGEMENTS DANS LE CADRE JURIDIQUE DU PCT

6.1 Changements en 2005

6.1.1 Modifications apportées au règlement d'exécution du PCT (entrée en vigueur: le 1er avril 2005)

Un certain nombre de modifications du règlement d'exécution du PCT, approuvées par l'Assemblée de l'Union du PCT en 2004, sont entrées en vigueur le 1er avril 2005. Les modifications portaient sur les points suivants :

- taxe pour remise tardive de la version électronique ou sur support papier du listage de séquences aux fins de la recherche et de l'examen;
- procédure simplifiée de réserve auprès de l'administration chargée de la recherche internationale et de l'administration chargée de l'examen préliminaire international en cas de défaut d'unité de l'invention; et
- rectificatifs et modifications découlant de modifications déjà adoptées apportées au règlement d'exécution et entrées en vigueur le 1er janvier 2004.

6.1.2 Autres changements en 2005

- *Augmentation du nombre des administrations chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international.*

L'Office national des brevets et de l'enregistrement de la Finlande a débuté ses fonctions en tant qu'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international à l'égard des demandes internationales déposées à partir du 1er avril 2005, ce qui a porté le nombre de ces administrations à 12.

- *Le KIPO désigné administration chargée de la recherche internationale par l'office récepteur des États-Unis d'Amérique.*

L'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) a été désigné par l'office récepteur des États-Unis d'Amérique comme administration chargée de la recherche internationale pour les demandes internationales déposées auprès de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO). L'accord conclu entre le KIPO et l'USPTO, signé à la fin de 2005, est entré en vigueur le 1er janvier 2006.

6.2 Changements en 2006

6.2.1 Modifications apportées au règlement d'exécution du PCT (entrée en vigueur: le 1er avril 2006)

L'Assemblée de l'Union du PCT a approuvé en octobre 2005 plusieurs modifications en ce qui concerne les points suivants :

- publication sous forme électronique des demandes internationales et de la Gazette du PCT – évolution dans le sens de la publication de la totalité des demandes internationales et de la Gazette du PCT uniquement sous forme électronique (voir le chapitre 5 pour plus de précisions);
- adjonction de l'arabe comme langue de publication;
- exceptions au système de désignation globale; et
- publication de déclarations relatives aux exigences nationales dans le cadre de la demande internationale.

6.2.2 Travaux futurs – quelques questions restant en suspens

- *Recherches supplémentaires et publication internationale dans plusieurs langues.*

Le Groupe de travail sur la réforme du PCT continuera d'examiner des propositions relatives à la publication de la demande internationale en plusieurs langues et tendant à permettre la réalisation de recherches supplémentaires par des administrations internationales autres que la principale administration chargée de la recherche internationale.

- *Cadre qualitatif commun pour la recherche internationale et l'examen préliminaire international.*

Les 12 administrations chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international ont tenu deux réunions en 2005. Elles sont convenues que des travaux devraient être entrepris sur certaines questions à propos desquelles une approche commune pourrait être souhaitable, y compris les normes de qualité, les manuels et la documentation, les compétences et la formation des examinateurs et l'évaluation de la qualité. Il a été estimé qu'il existait des domaines dans lesquels la coordination et la coopération entre les diverses administrations seraient utiles. Attacher l'importance qu'il convient à la qualité de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international renforce la confiance dans le système du PCT parmi les États contractants et encourage les offices à se fier aux résultats du travail des administrations internationales.

- *Documentation minimale du PCT.*

Les administrations sont aussi convenues que deux revues supplémentaires ayant trait aux savoirs traditionnels devraient être ajoutées à la liste de la littérature non-brevet qui fait partie de la documentation minimale du PCT. Les administrations ont aussi appuyé une proposition de l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) d'inclure des documents de brevet provenant de la République de Corée dans la documentation minimale du PCT. Cette proposition a été approuvée par l'Assemblée de l'Union du PCT en octobre 2005. Pour le plus long terme, des équipes d'experts ont été constituées en vue de procéder à un réexamen approfondi de la notion de documentation minimale et de superviser l'établissement d'une bibliothèque numérique de propriété intellectuelle pour faciliter les recherches.

6.3 Changements en 2007 – modifications apportées au règlement d'exécution du PCT (entrée en vigueur: le 1er avril 2007)

Les modifications qui entreront en vigueur en 2007 ont trait aux points suivants :

- éléments manquants et parties manquantes de la demande internationale;
- restauration du droit de priorité;
- rectification d'erreurs évidentes, et
- intégration des documents de brevet de la République de Corée dans la documentation minimale du PCT.

7. FORMATION RELATIVE AU PCT

Des fonctionnaires du Bureau international ont donné, à l'intention d'environ 7260 parties intéressées, quelque 110 séminaires et exposés traitant de l'utilisation et des avantages du PCT et de l'intérêt d'y adhérer, dans les langues suivantes: allemand, anglais, arabe, espagnol, finnois, français, japonais et portugais.

Ces séminaires et exposés se sont tenus dans les 31 pays suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Cuba, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Italie, Japon, Jordanie, Mexique, Norvège, République de Corée, Royaume-Uni, Singapour, Suède, Suisse, Turquie, Uruguay et Viet Nam.

8. ÉTATS CONTRACTANTS DU PCT

En 2005, quatre nouveaux États contractants sont devenus liés par le PCT (les Comores, la Jamahiriya arabe libyenne, le Nigéria et Saint-Kitts-et-Nevis), ce qui a porté à 128⁷ le nombre des États ayant adhéré au PCT au 31 décembre 2005 :

Afrique du Sud	Gambie	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Albanie	Géorgie	Pays-Bas
Algérie	Ghana	Philippines
Allemagne	Grèce	Pologne
Antigua-et-Barbuda	Grenade	Portugal
Arménie	Guinée	République arabe syrienne
Australie	Guinée équatoriale	République centrafricaine
Autriche	Guinée-Bissau	République de Corée
Azerbaïdjan	Hongrie	République de Moldova
Barbade	Inde	République populaire démocratique de Corée
Bélarus	Indonésie	République tchèque
Belgique	Irlande	République-Unie de Tanzanie
Belize	Islande	Roumanie
Bénin	Israël	Royaume-Uni
Bosnie-Herzégovine	Italie	Sainte-Lucie
Botswana	Jamahiriya arabe libyenne	Saint-Kitts-et-Nevis
Brésil	Japon	Saint-Marin
Bulgarie	Kazakhstan	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Burkina Faso	Kenya	Sénégal
Cameroun	Kirghizistan	Serbie-et-Monténégro
Canada	Lesotho	Seychelles
Chine	Lettonie	Sierra Leone
Chypre	Libéria	Singapour
Colombie	Liechtenstein	Slovaquie
Comores	Lituanie	Slovénie
Congo	Luxembourg	Soudan
Costa Rica	Madagascar	Sri Lanka
Côte d'Ivoire	Malawi	Suède
Croatie	Mali	Suisse
Cuba	Maroc	Swaziland
Danemark	Mauritanie	Tadjikistan
Dominique	Mexique	Tchad
Égypte	Monaco	Togo
Émirats arabes unis	Mongolie	Trinité-et-Tobago
Équateur	Mozambique	Tunisie
Espagne	Namibie	Turkménistan
Estonie	Nicaragua	Turquie
États-Unis d'Amérique	Niger	Ukraine
Ex-République yougoslave de Macédoine	Nigéria	Viet Nam
Fédération de Russie	Norvège	Zambie
Finlande	Nouvelle-Zélande	Zimbabwe
France	Oman	
Gabon	Ouganda	
	Ouzbékistan	

⁷ Entre la fin de 2005 et la date de publication du présent document (12 juin 2006), la République démocratique populaire lao et le Honduras ont adhéré au PCT, portant à 130 le nombre total d'États contractants.

9. DAVANTAGE DE RESSOURCES DISPONIBLES SUR L'INTERNET

Davantage de ressources concernant des questions liées au PCT ont été publiées sur le site Web de l'OMPI parmi lesquelles :

Davantage de données

Service permettant de rechercher des demandes internationales de brevet

Données statistiques du PCT

Davantage d'informations juridiques actualisées

Davantage de ressources pour les parties intéressées

Davantage de langues

Allemand, chinois, coréen, espagnol, japonais, russe...

**Pour toute information relative aux brevets et au système international des brevets,
consulter le portail PatentScope à l'adresse**

www.wipo.int/patentscope



Pour plus d'informations, veuillez contacter l'**Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle** :

Adresse :

34, chemin des Colombettes
Case postale 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Téléphone :

+41 22 338 91 11

Télécopieur :

+41 22 733 54 28

Messagerie électronique :

wipo.mail@wipo.int

ou avec le Bureau de coordination de l'OMPI à New York :

Adresse :

2, United Nations Plaza
Suite 2525
New York, N.Y. 10017
United States of America

Téléphone :

+1 212 963 6813

Télécopieur :

+1 212 963 4801

Messagerie électronique :

wipo@un.org

Visitez le site Web de l'OMPI :

www.wipo.int

et commandez auprès de la librairie électronique de l'OMPI :

www.wipo.int/ebookshop